

DÉCLARATION

UN PLAN POUR LA VITALITÉ DES CŒURS DE VILLES ET DE VILLAGES

NOS CENTRES-VILLES ET NOS NOYAUX VILLAGEOIS CONSTITUENT LE CŒUR BATTANT DU QUÉBEC. ILS TÉMOIGNENT DE NOTRE HISTOIRE ET FORMENT LE SOCLE DE NOTRE AVENIR.

Au cœur de la vie de nos communautés comme liant social, ils sont un vecteur d'innovation et de prospérité, en plus de présenter une faible empreinte environnementale. Longtemps pris pour acquis, sous-estimés et négligés pour le clinquant du neuf, ils font face à des périls sérieux et immédiats que les villes et les villages ne peuvent affronter seuls.

La concurrence des mégacentres commerciaux et du commerce électronique, le développement d'un modèle de travail hybride qui éloigne les travailleurs, la crise de l'habitation, la montée de l'itinérance touchent particulièrement les secteurs centraux. Entre des bâtiments patrimoniaux délaissés, des locaux commerciaux vacants et des aménagements parfois issus d'un autre siècle, il est de plus en plus difficile pour nos cœurs de collectivités de jouer leur double rôle de noyaux civiques et de locomotives du développement. Pourtant, leur vitalité est indispensable à la nôtre. Une action collective est nécessaire.

DES MESURES CIRCONSCRITES ONT PERMIS, CES DERNIÈRES ANNÉES, DE SOUTENIR CERTAINS CŒURS DE VILLES ET DE VILLAGES DE FAÇON PONCTUELLE. IL EST AUJOURD'HUI TEMPS DE CHANGER D'ÉCHELLE POUR GÉNÉRER DES EFFETS RÉELS, DURABLES ET STRUCTURANTS.



Considérant que la vitalité des cœurs de villes et de villages rejaille sur l'ensemble de chaque communauté et, au-delà, sur les municipalités avoisinantes;

Considérant que des cœurs de villes et de villages dynamiques sont à la fois un moteur de développement économique et un facteur de solidarité et d'équité sociale;

Considérant qu'en favorisant la proximité des services et des commerces et l'accessibilité des emplois et des équipements majeurs, ainsi qu'en évitant l'étalement urbain et la destruction des milieux naturels et des terres agricoles, la consolidation des cœurs de villes et de villages est un atout crucial pour la mobilité durable et une des clés de la transition écologique et climatique;

Considérant que le patrimoine bâti des cœurs de villes et de villages est une composante de l'identité québécoise et que sa disparition constituerait une perte collective;

Considérant que la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, adoptée en 2022, fait du renforcement des centres-villes une priorité;

Considérant que ces dernières années, nombre de villes et de villages ont redoublé d'efforts pour maintenir la vitalité de leurs cœurs, et que certains centres-villes ont également bénéficié d'un appui gouvernemental;

Considérant que nos cœurs de villes et de villages font face à d'importants défis – qu'ils soient liés à l'évolution des pratiques commerciales et de consommation, aux transformations dans le monde du travail, à l'éparpillement des activités sur le territoire, aux évolutions démographiques ou à la crise climatique – dont l'accumulation menace leur santé et parfois même leur survie;

Considérant que si des programmes d'urgence et des mesures ponctuelles ont été et pourront encore être nécessaires, les cœurs de villes et de villages ont besoin d'un véritable plan pour assurer leur dynamisme à court et moyen terme;

NOUS DÉCLARONS QU'IL EST ESSENTIEL ET POSSIBLE DE PRÉSERVER, PARTOUT SUR LE TERRITOIRE, LES CŒURS DE VILLES ET DE VILLAGES, QUI NOUS DISTINGUENT COMME COMMUNAUTÉS ET SOUTIENNENT NOTRE VITALITÉ. NOUS APPELONS LE GOUVERNEMENT À SE PORTER GARANT DE LEUR AVENIR DURABLE, EN ALLANT AU-DELÀ DES INVESTISSEMENTS SPORADIQUES POUR ADOPTER UN VÉRITABLE PLAN POUR LES CŒURS, CEUX DES GRANDES, DES MOYENNES, DES PETITES VILLES ET DES VILLAGES.

PARMI LES ACTIONS NÉCESSAIRES, NOUS PROPOSONS :

1 De soutenir les cœurs de villes et de villages, notamment par un appui financier et technique durable aux municipalités, par un soutien à l'animation et aux événements ainsi que par une promotion ciblée dans les campagnes de marketing territorial et touristique.

2 De favoriser la vitalité et l'abordabilité des cœurs de villes et de villages, notamment par des mesures favorables à leur densification, par la construction de logements sociaux et communautaires ainsi que par un soutien financier à leur consolidation via des projets de requalification.

3 De renforcer l'effet structurant des cœurs de villes et de villages, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie de localisation exemplaire des édifices publics (CLSC, SAQ, etc.) priorisant la proximité, par la concentration des emplois gouvernementaux dans les centres-villes ainsi que par l'adoption d'orientations gouvernementales renforçant le rôle des centralités.

4 D'encourager le développement économique et commercial dans nos cœurs de villes et de villages, notamment par un soutien au commerce de détail, à l'économie sociale et à l'entrepreneuriat, notamment collectif, par une politique d'achat responsable des acheteurs publics, ainsi que par une promotion ciblée dans les campagnes d'achat local.

5 D'assurer la préservation du patrimoine bâti des cœurs de villes et de villages, notamment par la bonification des programmes de restauration et de rénovation, par un soutien à la reconversion des bâtiments ainsi que par l'intégration de mesures de rénovation écoénergétique.

6 De contribuer à la mise à niveau des réseaux de transport dans les cœurs de villes et de villages, notamment par la révision des normes de conception routière, un soutien financier accru aux aménagements cyclables et piétonniers ainsi qu'un leadership assumé dans le développement de services de transport collectif locaux, régionaux et interurbains.

7 De moderniser la fiscalité municipale pour renforcer l'attractivité et la compétitivité des cœurs de villes et de villages, notamment par une meilleure équité entre commerce physique et commerce électronique ainsi que par l'internalisation des coûts dans une perspective d'écofiscalité.

8 De veiller à la santé à long terme des cœurs de villes et de villages, notamment par la mise en place d'outils de suivi, par l'étude des dynamiques qui pourraient les toucher, par des mesures visant à prévenir et réduire l'itinérance ainsi que par le soutien des organisations d'appui au commerce de proximité et de concertation des acteurs locaux et régionaux.

ENSEMBLE, PRÉSERVONS LE CŒUR DE NOS COMMUNAUTÉS ET
ASSURONS UN AVENIR FLORISSANT AU QUÉBEC TOUT ENTIER.

SIGNATAIRES

Béatrice Alain

Directrice générale, Chantier de l'économie sociale

Sandrine Cabana–Degani

Directrice générale, Piétons Québec

Véronique Fournier

Directrice générale, Centre d'écologie urbaine

Sylvain Gariépy

Président, Ordre des urbanistes du Québec

Renée Genest

Directrice générale, Action Patrimoine

Isabelle Lizée

Directrice générale, Espace MUNI

Isabelle Melançon

Présidente–directrice générale, Institut du développement urbain

Isabelle Mercier

Présidente, Groupe d'intérêt en armature commerciale du Québec

Charles Milliard

Président–directeur général, Fédération des chambres de commerce du Québec

Jeanne Robin

Directrice principale, Vivre en Ville

Christian Savard

Président exécutif, Rues principales

Déclaration lancée le 8 novembre 2023 dans
le cadre du Sommet Près du cœur

